

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 16 Mars 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le lundi 16 mars 2015 à 19h30
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred
Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. MAPPUS Marc, M. BOECKEL Peter
M. FOURNIAL Patrick, M. HANSMANN Frédéric, Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul,
M. LEHNER Jean-Christophe, Mme NEBEL Grazietta, M. SCHWOB Patrick,
Mme SELTZ Catherine, M. SELTZ Daniel, Mme TRITSCHLER Michèle (a donné procuration à
M. KRETZ Jean-Paul), M. WANTZ Stéphane

Membres absents excusé :

Mme TRITSCHLER Michèle (a donné procuration à M. KRETZ Jean-Paul)

Membres absents non excusé : /

Membres du conseil municipal : Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou Représentés : 15

Avant de débiter la séance, M. le Maire propose d'ajouter quatre points dans l'ordre du jour :

- Sauvegarde des données informatiques : avenant n°3 à la convention
- Mairie : Proposition d'achat d'un photocopieur
- Avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols (ADS) et Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence d'Ingénierie Publique par le Conseil Général du Bas-Rhin en tant que membre fondateur
- Panneaux d'entrée du village en alsacien

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

N°19/2015

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2015 est approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

N°20/2015

Objet : ONF : Approbation de l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) 2015

L'assistance technique comprend

- la prestation d'encadrement de travaux d'exploitation (assistance à la passation de la commande publique, organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux),
- la prestation d'encadrement des travaux sylvicoles (élaboration et présentation aux ouvriers de la fiche de chantier, du contrat d'entreprise, prise en charge des bombes de peinture, organisation et direction du chantier),
- l'entretien des parcelles, le détournement et la protection contre le gibier.

Après avoir entendu les explications de M. BOECKEL Peter, adjoint au maire en charge de la forêt et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, décident, à l'unanimité,

- d'accepter la convention d'assistance technique à donneur d'ordre pour 2015.

N°21/2015

Objet : ONF : Approbation du programme des travaux d'exploitation 2015

M. BOECKEL Peter explique aux membres présents que l'ensemble des coupes prévues l'année passée n'ont pas été réalisées. Pour lisser les coupes, il faudra en réaliser d'avantage cette année.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 16 Mars 2015

De plus, une visite de la forêt est prévue au courant du printemps afin de lancer une réflexion sur la valorisation du bois de notre forêt.

Pour 2015, l'ONF nous propose les travaux sur les parcelles suivantes :

Produits	Parcelles concernées	Volume en m ³
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa	10 i, 6 i, 1 a	364
Bois d'industrie Résineux	10 i, 6 i, 1 a	371

Le volume prévisionnel total s'élève à 735 m³ dont la recette brute prévisionnelle est de 45 260 € HT.

Les dépenses pour ce programme (frais d'exploitations, d'abattage, de façonnage, de débardage, les honoraires et la TVA) sont de 24 850 € HT.

Après déduction des dépenses la recette nette prévisionnelle est de 20 410 € HT.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, décident, à l'unanimité,
- d'approuver le programme des travaux d'exploitation 2015.

N°22/2015

Objet : Compte de gestion 2014

VU le compte de gestion 2014 établi par le Comptable de la Trésorerie de Barr dont le résultat de clôture s'élève à **283 335,94 €** pour le budget communal

Ce résultat ne coïncide pas avec l'excédent dégagé par le compte administratif 2014.

Il y a une différence de 437,62 € qui provient d'une erreur d'intégration des résultats du budget annexe eau au budget principal 2014.

Cette somme sera à ajouter au compte 002 du budget primitif 2015.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 tel qu'énoncé ci-dessus et donne décharge au comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice

N°23/2015

Objet : Compte administratif 2014

M. le Maire et M. KRETZ Jean-Paul présentent conjointement le compte administratif 2014, soit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
- Dépenses	680 638,24 €	- Dépenses	106 907,90 €
- Recettes	534 991,73 €	- Recettes	256 930,80 €
- Report excédent 2013	395 491,58 €	- Report déficit 2013	116 969,65 €
Excédent	249 845,07 €	Excédent	33 053,25 €

Excédent global de clôture 282 898,32 €

Ce résultat ne coïncide pas avec l'excédent dégagé par le compte de gestion 2014.

Il y a une différence de 437,62 € qui provient d'une erreur d'intégration des résultats du budget annexe eau au budget principal 2014.

Cette somme sera à ajouter au compte 002 du budget primitif 2015.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015

La somme des « restes à réaliser » d'investissement de l'exercice 2014 à reprendre au budget primitif 2015 s'élève à **46 924,44 €**.

Le Maire se retire et laisse la parole à Madame CAVODEAU Marie-Josée, 1^{ère} adjointe au maire, pour délibérer sur le résultat du compte administratif 2014.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas part au vote),
- approuvent le compte administratif 2014

N°24/2015

Objet : Affectation du résultat 2014

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

CONSIDERANT que le résultat d'investissement reste toujours en investissement,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, constatant que le compte administratif 2014 présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 2014	249 845,07 €
Excédent d'investissement 2014	33 053,25 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement 2014	46 924,44 €

Le conseil municipal sur proposition de M. Le Maire, après délibération et à l'unanimité,
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	282 898,32 €
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	13 871,19 € (RAR)
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (c/001)	33 053,25 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	235 973,88 €

N°25/2015

Objet : Vote des taxes

M. KRETZ Jean-Paul, présente la réflexion qui a été menée par la commission des finances pour le budget 2015 et ses taxes.

La commune ayant des taux de taxe largement sous la moyenne du département, la commission des finances propose de s'en rapprocher progressivement et de commencer par une légère augmentation de 2,0763 %.

La CFE n'est plus voté par la commune mais par la Communauté de Communes de Barr-Bernstein. Cette taxe est reversée à la commune.

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité,
- décide d'augmenter les taxes communales de 2,0763 % pour 2015.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Les nouveaux taux sont ceux indiqués dans le tableau ci-dessous :

Objet	Bases imposition 2014 (pour info)	Taux % 2014	Bases imposition 2015	Taux % 2015	Produit en € pour 2015 Arrondi à l'euro
Taxe d'habitation	848 649	14.40	860 300	14.70	129 331
Taxe foncière (bâti)	771 422	6.22	780 400	6.35	52 800
Taxe foncière (non bâti)	135 491	23.20	137 000	23.68	32 773
TOTAL					214 904

N°26/2015

Objet : Budget prévisionnel 2015

M. le Maire présente le budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 741 521,53 €
- Recettes : 741 521,53 €

Investissement :

- Dépenses : 276 338,03 €
- Recettes : 276 338,03 €

Les dépenses de la section fonctionnement concernent principalement les charges liées au caractère général de la commune (électricité, chauffage, entretien général de la commune, les charges relatives au personnel et les frais assimilés).

Les dépenses d'investissement relèvent plus particulièrement de la création, de l'amélioration du patrimoine communal. Pour l'exercice 2015, il est proposé, entre autres dans la section d'investissement, des travaux de voirie et de bâtiments, columbarium, ...

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et de M. KRETZ Jean-Paul, Président de la commission Finances et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, décident, à l'unanimité,

- de voter le budget primitif 2015 comme énoncé ci-dessus,
- de charger M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents organismes pour les demandes de subvention qui se présenteront.

M. le Maire remercie les membres du conseil municipal pour l'unanimité du vote.

N°27/2015

Objet : Travaux : Création d'un ralentisseur visant à sécuriser la sortie de l'église, l'ancienne maison de garde et l'épicerie.

CONSIDERANT les accidents répétés sur la maison de garde située au 35 rue Principale appartenant à la commune,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sécuriser ce bâtiment ancien, construit en 1700 et situé dans la zone de protection des bâtiments de France,

CONSIDERANT qu'il est difficile de faire des travaux sur la maison et que la cour de ce bâtiment est très fréquentée par les touristes (l'accès au Moulin à Huile se fait par cette cour),

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de sécuriser ce bâtiment en mettant en place un ralentisseur.

Ce ralentisseur sécurisera également l'épicerie et ses clients, les habitants de la commune, les touristes et les locataires du 35 rue Principale et empêchera le stationnement gênant et abusif.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Deux devis ont été réalisés :

- 1^{er} devis (entreprise Gisselbrecht) :
 - Coté maison de garde : 5 261,42 € HT
 - Coté église : 4 683,55 € HT
 - TOTAL 9 944,97 € HT**

- 2^{ème} devis (entreprise VOGEL) : **18 782,40 € HT**

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer la réalisation de ces travaux à l'entreprise Gisselbrecht pour un montant 9 944,97 € HT,
- autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que tout document y afférent,
- charge M. le Maire d'assurer le suivi technique de ce chantier,
- inscrit les dépenses correspondantes en section d'investissement du BP 2015.

N°28/2015

Objet : Travaux : Curage des fossés

CONSIDERANT que la commune s'occupe de tout ce qui est sur le domaine public et notamment les fossés,

CONSIDERANT qu'il a été nécessaire de curer les fossés au lieu-dit Barriweg et qu'il va falloir curer les fossés situés au lieu-dit Innere Ritteney.

Au lieu-dit Barriweg un accord entre les propriétaires et la commune a été trouvé afin que les propriétaires fonciers puissent continuer à accéder à leur parcelle. La commune se charge du curage des fossés et achète les buses nécessaires qui sont refacturées aux propriétaires fonciers en fonction du nombre de buses demandées au prix d'achat, à savoir, 75 € TTC. Si les propriétaires fonciers souhaitent faire poser les buses en dehors de ce projet, le prix public est d'environ 275 € TTC.

En ce qui concerne le curage des fossés au lieu-dit Innere Ritteney, une convention sera mise en place. Toutes les prochaines demandes seront faites par convention.

M. le Maire propose d'acheter les buses et de les refacturer aux propriétaires concernés.

Un débat s'en suit, avec des avis divergents.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- d'autorise M. le Maire à signer les bons de commande pour le curage des fossés et l'achat des buses,
- de refacturer les buses au prix de 75 € TTC l'unité,
- de charger M. le Maire de signer une convention avec les propriétaires fonciers concernés.

N°29/2015

Objet : Sauvegarde des données informatiques

VU la délibération du 20 décembre 2011 de la Communauté de Communes du Piémont de Barr qui assure la sauvegarde des données informatiques,

CONSIDERANT le mandat 374 du 20 juin 2013 d'un montant de 109 € représentant la sauvegarde des données pour l'année 2013.

Avenant n°2 à la convention :

La communauté de Communes Barr-Bernstein a délibéré en date du 29 janvier 2013 pour augmenter le prix de la sauvegarde des données informatiques pour l'année 2013 à 117,83 €.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Avenant n°3 à la convention :

La communauté de Communes Barr-Bernstein a délibéré en date du 29 janvier 2013 pour augmenter le prix de la sauvegarde des données informatiques pour l'année 2014 à 117,71 €.

Après délibération, le conseil municipal, à 1 voix « contre » et 14 voix « pour » décide,
- d'accepter ces deux avenants.

N°30/2015

Objet : Mairie : Proposition d'achat d'un photocopieur

La société RISO a fait une proposition pour un photocopieur multifonctions à froid pour la commune.

M. le Maire présente les aspects techniques de cette machine et son coût.

S'en suit un débat. Les membres du conseil municipal estiment que la commune n'a pas de nécessité d'une telle machine mais que cette offre pourrait être proposée à la communauté de communes de Barr-Bernstein.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas donner suite à cette offre,
- charge M. le Maire de transmettre cette offre à M. SCHOLLY, Président de la communauté de communes de Barr-Bernstein.

N°31/2015

Objet : Fac-similé : avenant au contrat de maintenance du photocopieur de l'école élémentaire

CONSIDERANT le contrat signé en date du 01 mai 2010 pour une durée de 5 ans pour la maintenance de photocopieur IR2870 situé à l'école élémentaire,

CONSIDERANT que ce contrat arrive à échéance le 30 avril 2015.

Pour pouvoir continuer à bénéficier de la prestation durant une 6^{ème} année soit jusqu'au 30 avril 2016, il est nécessaire de signer un avenant.

Tarifs proposés :

- abonnement service 35 € HT / mois
- copie : 0,0085 € HT / copie

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler le contrat pour une nouvelle année,
- autorise M. le Maire à signer l'avenant.

N°32/2015

Objet : Cotisation foncière de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin 2015

CONSIDERANT la lettre de Monsieur le Président du Comité-Directeur de la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin,

CONSIDERANT les produits des baux de chasse pour 2015.

Les membres du conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décident de ne pas affecter le produit de location de la chasse au règlement de la Cotisation foncière de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin 2015.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015

N°33/2015

Objet : Avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols (ADS) et Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence d'Ingénierie Publique par le Conseil Général du Bas-Rhin en tant que membre fondateur

- a. Avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols (ADS)

VU la convention signée le 1er décembre 1995,

VU la délibération n°4 du 11 janvier 2010 acceptant le paiement d'une redevance de 1,50 € par habitant et par an,

VU la délibération n°12/2015 du 26 janvier 2015 refusant l'augmentation de 0,50 € par habitant et par an qui représente une dépense supplémentaire de 338 € / an,

VU la délibération n°13/2015 du 26 janvier 2015 où le conseil municipal manifeste son intérêt pour le projet de création de l'agence d'ingénierie publique par le Conseil Général du Bas-Rhin,

CONSIDERANT qu'à partir du 15 décembre 1995, le Service Départemental l'Aménagement, d'Urbanisme et de l'Habitat (SDAUH) du Conseil Général a apporté son concours pour l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés,

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 le SDAUH n'instruira plus les dossiers d'urbanisme des communes qui n'auront pas accepté cette augmentation.

La convention établie entre le Conseil Général et la commune est ainsi modifiée :

A compter du 1er janvier 2015, le concours apporté par le Département du Bas-Rhin donne lieu, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil Général dans sa délibération du 26 mai 2014, à une redevance fixée à 2 € par habitant et par an. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année N est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1er janvier de l'année N (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

Le montant de la redevance est susceptible d'évoluer en fonction du coût du service rendu.

Le conseil municipal signale qu'il est contre le principe de nous imposer cette augmentation de 33,33 % qui représente une dépense supplémentaire de 338 € /an alors que le nombre de demande de permis de construire et de déclarations préalables de travaux n'a pas augmenté d'autant.

- b. Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence d'Ingénierie Publique par le Conseil Général du Bas-Rhin en tant que membre fondateur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014,

CONSIDERANT que la future Agence Technique d'Ingénierie Publique propose à la commune d'être l'un des membres fondateur.

M. le Maire expose le projet de création de la future Agence Technique d'Ingénierie Publique et d'être l'un des membres fondateurs, ce qui permettra de siéger au comité syndical.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Après délibération, le conseil municipal, à 11 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention, décide :

- d'annuler la délibération n°12/2015 du 26 janvier 2015 refusant l'augmentation de 0,50 € par habitant et par an,
- décide d'accepter l'avenant,
- approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte nommé Agence Territoriale d'Ingénierie Publique comme membre fondateur sur la base du projet de statuts annexé à la présente délibération.

N°34/2015

Objet : Panneaux d'entrée du village en alsacien

La commission tourisme propose de mettre en place des panneaux en alsacien aux entrées du village, en aluminium naturel, de la même longueur que ceux existant, avec le texte en italique majuscule de type L4.

Les panneaux devront avoir la même classe rétro réfléchissante que ceux actuellement en place.

Les prix proposés sont les suivants :

Désignation	Prix unitaire classe 1	Prix unitaire classe 2
dimension 1900 * 300 mm	211,00 € HT	270,00 € HT
dimension 1600 * 300 mm	179,00 € HT	228,00 € HT
dimension 1600 * 250 mm	165 € HT	210,00 € HT
colliers diamètre 90 avec boulonnerie inox	22,50 € HT	22,50 € HT

L'entreprise Bruno Prestations a relevé 2 panneaux grands modèles, 5 panneaux modèle moyen et 1 panneau petit modèle. Chaque panneau doit être fixé par deux colliers.

Le devis estimatif pour les 8 panneaux est de 1 842 € HT en classe 1 et 2 250 € HT en classe 2.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide,

- d'acquérir des panneaux en alsacien pour CHAQUE entrée de village, en aluminium naturel, de la même longueur que ceux existant, avec le texte en italique majuscule de type L4,
- que la classe rétro réfléchissante devra être la même que celle actuellement en place sur les panneaux d'entrée du village en français,
- accepte les tarifs mentionnés ci-dessus,
- demande à l'entreprise de refaire un devis avec la classe rétro réfléchissante de chaque panneau,
- autorise M. le Maire à signer le devis final,
- charge M. le Maire de faire la demande de subvention auprès du conseil régional.

N°35/2015

Objet : Rapport des commissions

Commission Tourisme :

- travail sur le site Internet : nouvelle présentation du site Internet de la commune. Il faudra prévoir le financement de ce projet (selon devis, environ 2050 € HT),
- réflexion sur une nouvelle présentation du bulletin communal,
- mise en place d'un marché du terroir cet été (juillet et août) sur la place de l'église catholique de 17h à 20h. Un courrier va être adressé à diverses entreprises locales, artisans et agriculteurs.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015

N°36/2015

Objet : Elections départementales : composition du bureau de vote

La composition du bureau de vote des deux tours a été établie.

N°37/2015

Objet : Divers

- Rendez-vous avec le bureau d'étude Conus vendredi 20 mars 2015 à 8h pour les travaux du Engass ;
- Réhabilitation du nid de cigognes.
Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'ouvrir une enveloppe de 500 € pour les travaux nécessaires.
- Commissaire à la Commission Intercommunale des Impôts Directs : aucun membre de la commune n'a été nommé comme commissaire titulaire ou suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h.

Mittelbergheim, le 25 mars 2015

Le Maire,
Alfred HILGER

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Commune de Mittelbergheim

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 26 JANVIER 2015

DATE DE LA CONVOCATION : 15 JANVIER 2015

CONSEILLERS EN FONCTION : 15

POINTS DELIBERES :

N°	Titre	Page(s)
19 / 2015	Approbation du compte-rendu de la dernière réunion	1
20 / 2015	ONF : Approbation de l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) 2015	1
21 / 2015	ONF : Approbation du programme des travaux d'exploitation 2015	1-2
22 / 2015	Compte de gestion 2014	2
23 / 2015	Compte administratif 2014	2-3
24 / 2015	Affectation du résultat 2014	3
25 / 2015	Vote des taxes	3-4
26 / 2015	Budget prévisionnel 2015	4
27 / 2015	Travaux : Création d'un ralentisseur visant à sécuriser la sortie de l'église, l'ancienne maison de garde et l'épicerie	4-5
28 / 2015	Travaux : Curage des fossés	5
29 / 2015	Sauvegarde des données informatiques - Avenant n°2 à la convention - Avenant n°3 à la convention	5-6
30 / 2015	Mairie : Proposition d'achat d'un photocopieur	6
31 / 2015	Fac-similé : avenant au contrat de maintenance du photocopieur de l'école élémentaire	6
32 / 2015	Cotisation foncière de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin 2015	6
33 / 2015	Avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols (ADS) et Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence d'Ingénierie Publique par le Conseil Général du Bas-Rhin en tant que membre fondateur	7-8
34 / 2015	Panneaux d'entrée du village en alsacien	8
35 / 2015	Rapport des commissions	8
36 / 2015	Elections départementales : composition du bureau de vote	9
37 / 2015	Divers	9